

## GRANDLYON HABITAT : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE RELOGEMENT POUR LE SECTEUR SAUVEGARDE (LYON 9<sup>E</sup>)

SOCIAL // Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le secteur de la Sauvegarde- La Duchère, l'ensemble des partenaires de ce projet et GrandLyon Habitat ont signé le 13 juillet, un Protocole de Relogement. Ce document est la déclinaison de la Charte du Relogement de la Métropole de Lyon, appliquée aux opérations de relogement que GrandLyon Habitat mène sur le secteur de la Sauvegarde.

À travers ce Protocole, tous les partenaires du projet de renouvellement urbain engagé sur la Duchère, réaffirment leur volonté de **mettre en place des processus de relogement de qualité**. Cette **collaboration partenariale d'envergure** est basée sur des objectifs partagés et pose les règles et les moyens à mettre en place pour répondre aux besoins et aux souhaits des ménages, tout en leur offrant des parcours résidentiels positifs. Ce Protocole décline donc les modalités concrètes du relogement dont bénéficieront les locataires des immeubles démolis par GrandLyon Habitat sur le secteur de la Sauvegarde (*immeubles 520, 530 et 440*), dans le cadre du NPRU.

Une instance inter bailleurs - le **Groupe Relogement Trimestriel** - a été mise en place pour suivre et valider le processus de relogement (avancement des dossiers, mobilisation des bailleurs comme des réservataires...). Piloté par l'Adjoint au Maire de Lyon en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement, ce groupe associe l'Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> chargée des Affaires sociales, de la Santé et du Logement, le service Habitat de la Ville de Lyon, l'accueil logement de la Mairie du 9<sup>e</sup>, GrandLyon Habitat, la DDT du Rhône, les bailleurs présents à la Duchère ou participant au

relogement, ABC HLM, le SIAL, les services de la Métropole, le CCAS, la Mission Lyon La Duchère, et est animé par l'AMO Relogement.

**Les partenaires du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain :  
Etat, ANRU, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon.**

*« La démolition de logements et, par conséquent, le relogement demeurent sources d'inquiétudes pour les locataires concernés. C'est principalement la raison pour laquelle GrandLyon Habitat a adhéré à la volonté des élus et des partenaires lorsque ceux-ci ont proposé d'adapter au contexte duchérois la Charte du Relogement de la Métropole. Ce Protocole sera appliqué à nos locataires de la Sauvegarde, engagée dans un important renouvellement urbain. » Daniel GODET , directeur général de GrandLyon Habitat*



#### **GRANDLYON HABITAT**

- 1<sup>er</sup> bailleur social sur Lyon intra-muros
- Engagé dans le développement durable depuis 16 ans
- Plus de 26 000 logements gérés sur le territoire de la Métropole dont 75% situés à Lyon
- 6 agences de proximité



#### **CONTACT PRESSE**

**Catherine-Isabel BAUDRY**, Directrice des relations presse  
[presse@grandlyonhabitat.fr](mailto:presse@grandlyonhabitat.fr)  
**04 72 74 63 72 ou 06 85 07 79 40**

Toute l'actualité de GrandLyon Habitat sur son site internet :  
[www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr)  
Et sur Twitter : @grandlyonhab